



UNION NATIONALE DES SYNDICATS  
D'ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE **CGT**

14-16 rue des Lilas 75019 Paris  
tél. 01 42 02 30 80  
mél : contact@snam-cgt.org  
site : www.snam-cgt.org

NOS REF : PG/NH-20-88

## Communiqué

### La gravité de la situation des musiciens et musiciennes de notre pays appelle des réponses urgentes

Nous avons réalisé sur plusieurs semaines une enquête en ligne sur la situation sociale des professionnels auxquels près de 900 artistes ont répondu. Si le document ne prétend pas être scientifique, le nombre de répondants, leur diversité et à certains égards l'homogénéité des résultats donne une image incontestable de la situation. C'est la catastrophe.

- 1 musicien·ne sur 2 a moins de **14 cachets effectués ou prévus** entre mars 2020 et février 2021 (**contre 53 habituellement**) ;
- 91% des annulations de contrats n'ont **pas été indemnisées** du tout ;
- 56% des musicien·ne·s ne sont pas confiant·e·s quant au fait de prolonger leurs droits à l'assurance chômage en août 2021. 26% pensent que ce sera impossible ;
- entre mars 2020 et février 2021, **le volume de cachets effectués ou prévus a chuté de 68%** par rapport à 12 mois auparavant ;
- toutes les régions, tous les genres, tous les âges, tous les styles musicaux, et tous les secteurs d'activité ont été touché·e·s de manière similaire ;
- 41% des musicien·ne·s qui n'ont pas d'activité annexe **ne remplissent actuellement plus les conditions pour ouvrir un droit à un congé maladie ou un congé maternité**. Ce chiffre serait de 54,5% s'ils faisaient un contrat en novembre puisque cela décalerait la période de référence.

Ces chiffres sont confortés par d'autres : la baisse du nombre de contrats de travail enregistrée par Pôle Emploi de mars à septembre est **supérieure à 50%** en 2020 par rapport à la même période en 2019 (nous estimons d'ailleurs que la situation est encore plus dégradée pour les artistes du spectacle vivant que pour l'ensemble des intermittents du spectacle). Plusieurs caisses sociales sont en graves difficultés financières faute de cotisations, on parle de centaines de milliers d'euros pour le secteur culturel.

La ministre de la culture Roselyne Bachelot a déclaré que les répétitions restaient autorisées durant la période de confinement en appelant les artistes à être créatifs aujourd'hui en préparant les spectacles de demain. Nous l'interpellons et lui demandons d'urgence un **plan massif de financement des répétitions, des résidences et des enregistrements pour permettre à tous les artistes de la musique de reprendre le travail et de percevoir des salaires**, quelle que soit leur esthétique.

Jusqu'à aujourd'hui, les centaines de millions d'euros des plans de secours, de sauvegarde ou de relance mis en place par l'Etat, le Centre National de la Musique (CNM) ou certaines collectivités territoriales n'ont été affectés qu'aux seules entreprises. Il est urgent que, de manière complémentaire, des aides soient déployées en faveur de l'emploi des artistes interprètes.

Cette revendication pour le secteur musical vient en complément de toutes celles exprimées par la CGT-Spectacle dont la **prolongation de l'"année blanche" des intermittents du spectacle** jusqu'à un an après la fin de l'ensemble des décisions administratives et sanitaires nous empêchant de nous produire sur scène.

Nous voulons travailler, percevoir des salaires et générer des cotisations qui nous assurent une protection sociale. Nous voulons jouer, nous exprimer, faire vivre notre art. Si nous comprenons que le confinement signifie l'arrêt des spectacles en public, nous refusons qu'il signifie le sacrifice de la richesse culturelle de notre pays ou de celles et ceux qui en sont les acteurs.

Paris, le 2 novembre 2020